

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 32 (1975)

Heft: 8

Rubrik: Chez nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission fédérale de gymnastique et de sport

Championnat international de volleyball pour écoles du 11 au 15 avril 1976 à Heerlen (Pays-Bas)

Inscription

Le championnat est organisé par la Fédération internationale du sport scolaire (ISF).

Une équipe se compose d'élèves de la même école. Année de naissance: 1957 ou plus jeune. Les frais d'hébergement et de nourriture pour 12 membres et le chef d'équipe sont pris en charge par l'organisateur. Il est demandé une participation aux frais de 5 dollars américains par jour et par personne.

Les équipes scolaires qui s'intéressent à la participation sont priées de s'annoncer au Secrétariat de la CFIGS, 2532 Macolin, jusqu'au 1er octobre 1975. Il n'y a pas de subvention fédérale. Les frais de participation et d'éliminatoires éventuelles sont à la charge des équipes.

Commission d'experts
pour l'éducation physique à l'école
Le président: P. Curdy

Salle de gymnastique et bassin de natation au complexe scolaire des Mousquetaires

Dans un préavis au Conseil communal, la Municipalité de La Tour-de-Peilz sollicite un crédit de 4 260 000 francs pour la construction du bâtiment, un bassin de natation et une salle de gymnastique. Cette construction entre dans le cadre du complexe scolaire des Mousquetaires; elle avait déjà reçu l'approbation du Conseil dans sa première phase, celle d'étude, et elle arrive maintenant à sa phase de réalisation.

Le préavis rappelle précisément dans ses considérations générales, cette première approbation du Conseil. La commission chargée de l'étude avait à l'époque souligné le caractère à la fois indispensable et urgent de cette réalisation.

Soulignant le rôle du sport aussi bien dans l'éducation que dans la prévention des maladies, le préavis note que, vu le nombre d'élèves dans les classes de la commune, cela implique le besoin de six salles de gymnastique, alors que la commune n'en compte actuellement que trois. Cela est partiellement compensé par un allongement de l'horaire d'utilisation des salles par les écoles, mais malheureusement au détriment d'autres utilisateurs (groupements et sociétés).

Lors de la construction de la première étape du complexe des Mousquetaires, une dérogation à la loi cantonale avait été accordée, car il aurait fallu, à ce moment déjà, une nouvelle salle de gymnastique. Au moment d'aborder la seconde étape, il devient donc nécessaire de construire cette salle, qui sera complétée par un bassin de natation couvert.

Un projet a été conçu par M. Alain Matthey, architecte, et il a reçu l'approbation de la Municipalité, sans, par la suite, rencontrer d'opposition lors de sa mise à l'enquête, que nous avons présentée, en février dernier.

Selon les soumissions, le coût des travaux se montera à 3 807 000 fr., le tiers allant à la maçonnerie et au béton armé. La future construction sera située au sud-est de la Salle des Remparts.

Au sous-sol, on trouvera une salle de culture physique, une sous-station de chauffage et d'autres installations techniques, pour la piscine notamment, et un groupe vestiaires - W.-C. avec douches.

Au rez-de-chaussée, la piscine, avec local d'infirmier, deux groupes de vestiaires, W.-C., locaux divers, et bien sûr le bassin, de 25 mètres sur 11 mètres, d'une profondeur de 2 m 50 environ, avec un fond mobile de 9 mètres sur 11. Au premier étage, la salle de gymnastique, avec vestiaires, douches, salle de 15 mètres sur 26, équipée d'engins. Au deuxième étage, enfin, le local technique de ventilation-chauffage de la salle de gymnastique.

Ouvert au public

La piscine scolaire sera ouverte au public en dehors des heures d'utilisation scolaire. Dans ce cas, l'accès ne se ferait que par l'entrée principale, pour raison de contrôle, effectué par système de jetons, ceci délimitant les personnes «chaussées» des usagers «pieds nus» et préservant l'hygiène.

Le préavis donne encore des précisions sur les systèmes de traitement de l'eau (bioxyde de chlore liquide), de chauffage et sanitaire.

Pour la façade, tous les vitrages métalliques à peindre recevront des volumes d'un verre spécial, réfléchissant dans une forte proportion le rayonnement solaire et évitant ainsi une atmosphère de serre à l'intérieur.

En plus des 3 807 000 francs pour les travaux, il faut ajouter 756 000 francs pour les divers, les honoraires, les taxes, les maquettes, les documents et le chauffage provisoire. Mais il faut retrancher 303 000 francs représentant le crédit d'étude accordé en 1974.

En conclusion, la Municipalité sollicite donc du Conseil l'approbation du projet et un crédit de 4 260 000 francs à cet effet.

«Feuille d'Avis de Vevey»

Trois salles omnisports dans trois quartiers lausannois

Dès la rentrée de septembre, la ville de Lausanne comptera trois salles omnisports, accompagnées de trois piscines. L'une d'entre elles, au collège de la Vallée de la Jeunesse, fonctionne déjà depuis une année et demie et les deux autres, au collège de Grand-Vennes et au collège des Bergières, sont en voie d'achèvement.

Le but de ces installations sportives est de promouvoir aussi bien le sport à l'école que la compétition et la pratique du sport pour tous, en offrant notamment aux habitants des quartiers des installations proches de chez eux.

L'expérience acquise avec la salle de la Vallée de la Jeunesse le prouve: il n'y a rien de tel que des installations modernes et fonctionnelles pour encourager tout le monde, enfants et adultes, à pratiquer un sport (et notamment les sports d'équipes).

Mais en quoi ces salles omnisports sont-elles si différentes des salles de gymnastique scolaires traditionnelles? Tout d'abord, elles sont conçues sous forme de vastes halles qui peuvent à volonté être séparées en trois salles par des parois mobiles. Des gradins peuvent également y être installés très rapidement, permettant par exemple, de recevoir près de deux mille spectateurs à la Vallée de la Jeunesse.

Mais ces aménagements pratiques ne sont qu'un des aspects de l'originalité de ces salles. En effet, leur exploitation également sort de l'ordinaire. Elles sont gérées à la fois par les autorités scolaires et par le Service des sports de la Ville.

Les salles omnisports peuvent ainsi être utilisées au maximum. Leur vocation scolaire est prioritaire, si bien qu'elles sont sous la responsabilité de la Direction des écoles de 8 h. à 17 h. 30. Puis pour la soirée, le mercredi après-midi et le week-end, elles passent sous le contrôle du Service des sports qui les loue (très bon marché) à des associations sportives.

Ces associations sportives, qui représentent chacune un sport — et notamment des sports d'équipe comme le basketball, le handball et le volleyball — sont les seuls interlocuteurs du Service des sports, qui a voulu éviter de traiter directement avec les clubs de peur d'être submergé par les demandes. Ce sont les associations qui établissent le programme d'utilisation des salles pour leurs clubs et organisent les nombreux matches qui s'y déroulent.

Des piscines pour tous

Les bassins de natation à fond mobile qui complètent ces salles omnisports sont construits, eux, dans le cadre du plan scolaire, et notamment de la troisième heure de gymnastique. Pour leur construction, ces piscines couvertes reçoivent le même subside que pour la création d'une salle de gymnastique scolaire, et elles intéressent également la protection civile, qui les considère comme réserve d'eau. Pour le reste, ces piscines sont exploitées comme les salles omnisports. Outre les cours de natation scolaire, elles sont ouvertes le soir et le week-end aux clubs, aux associations pour invalides, aux cours de formation sportive et même, par le truchement de la société de développement du quartier, à tous les habitants qui s'intéressent à ces bassins.

A la piscine du collège de la Vallée de la Jeunesse, cinq cents personnes sont inscrites et un sondage réalisé dans le quartier de La Sallaz-Vennes a révélé qu'avant même l'ouverture de la piscine du collège de Grand-Vennes, six cent quarante-deux personnes ont manifesté leur désir d'utiliser ces futures installations.

Ces salles omnisports, avec leur piscine, semblent donc bien être un succès. Elles auront coûté, en gros, cinq millions sans compter les piscines. Ce n'est pas trop cher si l'on considère qu'elles sont utilisées du matin jusque tard dans la soirée et que, visiblement, la qualité de leurs installations provoque un regain d'intérêt pour le sport.

«24 heures, édition Lausanne et environs»